



TOUTES LES RÉPONSES & QUELQUES CONSEILS

UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR 

FACILE, PAS FACILE... T'HANDIQUOI ?

Les idées reçues sur le handicap, les travailleurs handicapés ou le statut de Travailleur handicapé sont nombreuses. Elles faussent notre vision et, parfois, la prise en compte du handicap au sein de l'Université.

Vous trouverez, dans ce livret, les réponses qui, nous l'espérons, vous donneront quelques clés pour agir. Certaines vous surprendront peut-être. Nous souhaitons qu'elles nous permettent de progresser.

Bonne lecture.

PARMI LES COLLABORATEURS SUIVANTS, LESQUELS POURRAIENT ÊTRE RECONNUS TRAVAILLEUR HANDICAPÉ ?

ON HANDI QUOI ?

1, 2 et 3 - Ces 3 collaborateurs peuvent être reconnus Travailleurs Handicapés.

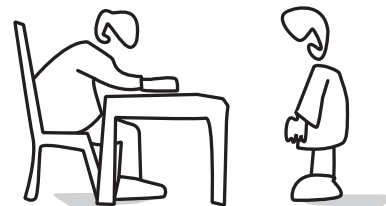
Le handicap de chacun pouvant avoir des conséquences sur son travail, ils peuvent donc tous être reconnus Travailleur Handicapé.

Grâce à ce statut, nous pouvons mettre en place différents aménagements afin de leur permettre de travailler dans les meilleures conditions, malgré leur handicap : un écran large, un télé-agrandisseur et/ou un logiciel de synthèse vocale pour notre enseignant(e), l'aménagement des horaires de travail et/ou la mise en place de télétravail pour notre assistant(e) ou notre chef(fe) de service... ou n'importe quelle autre solution permettant de compenser les conséquences de leur handicap sur leur travail.

ON T'HANDI + ...

Est considérée comme Travailleur handicapé *“toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites à la suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique”*.

Certains handicaps peuvent donc être temporaires. Cela explique notamment que des titres administratifs de reconnaissance aient une durée de validité limitée dans le temps comme la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).



QUEL EST LE POINT COMMUN ENTRE LA PLUPART DES FORMES DE HANDICAP ?

ON HANDI QUOI ?

3 - Elles sont pour la plupart invisibles.

80% des handicaps sont invisibles et, dans leur grande majorité, compatibles avec une activité professionnelle.

ON T'HANDI + ...

On associe trop souvent le handicap au handicap moteur, à la surdité, à la cécité ou à la trisomie.

Mais la majeure partie des handicaps prend la forme de dyslexie, de bégaiement, de troubles musculo-squelettiques (hernies...), de maladies cardiaques, de phobies, de déficience visuelle ou auditive, de troubles psychiques (schizophrénie, bipolarité, dépression, addiction...), de troubles occasionnés par certaines maladies internes telles que le diabète, la maladie de Crohn, le cancer, l'asthme, certaines allergies...



À QUEL MOMENT DE LA VIE LE HANDICAP SURVIENT-IL LE PLUS SOUVENT ?

ON HANDI QUOI ?

3 - À partir de l'âge de 16 ans.

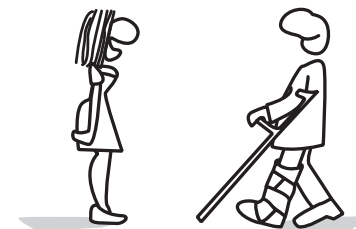
Plus de 8 handicaps sur 10 se déclarent à l'âge adulte. Ils peuvent être occasionnés par un accident du travail, de la route, les effets du vieillissement ou ceux de la maladie.

Ces handicaps sont reconnus de la même manière que les handicaps de naissance. Dans la grande majorité des cas, ils n'empêchent pas de travailler.

ON T'HANDI + ...

La plupart des handicaps qui surviennent au cours de la vie entraînent des changements au quotidien. Mais ils n'empêchent pas de travailler.

De nombreux dispositifs de compensation du handicap (**acquisition de matériel, adaptation des conditions de travail, mise en place de solutions de transport domicile-travail, formation, reconversion professionnelle...**) peuvent être mis en place et financés par l'Université si nécessaire. Ils permettent au collaborateur de travailler de manière plus confortable et plus efficace. N'hésitez pas à en discuter avec la Mission Handicap, l'assistante sociale ou votre médecin du travail.



À CHAQUE BESOIN SPÉCIFIQUE, SA SOLUTION

“Le handicap peut survenir à tout moment de la vie. Il peut, évidemment, engendrer des contraintes mais, dans la très grande majorité des cas, il n’empêche pas de travailler. De nombreuses solutions, comportementales et organisationnelles, existent afin de permettre à la personne de continuer à travailler dans de bonnes conditions, préserver sa santé et prévenir l’inaptitude. Adaptées à chaque situation et étudiées avec l’agent concerné, nous pouvons les mettre en place. Parmi elles, citons notamment :

- // L’aménagement de l’environnement de travail (siège ergonomique, achat de matériel spécifique...).*
- // La participation au financement d’équipements personnels pouvant améliorer les conditions de travail (prothèses auditives, fauteuil roulant...)*
- // L’aménagement d’horaires de travail et/ou la mise en place d’un temps partiel ou de télétravail, si cela s’avère nécessaire et compatible avec les exigences du poste.*

- // La mise en place de solutions de transport adapté par une société dédiée ou l’aménagement, sous certaines conditions, de leur véhicule personnel pour les personnes ne pouvant plus prendre les transports en commun en raison de leur handicap*
- // La modification de la répartition des tâches au sein de l’équipe, si nécessaire.*
- // Un bilan professionnel en cas de risque d’inaptitude.*
- // La formation à un nouveau métier en cas d’inaptitude à un poste.*
- // Le reclassement prioritaire à un autre poste au sein de l’Université.*

De nombreux agents ignorent ces possibilités, d’autres craignent de nous parler de leur situation. Nous pourrions pourtant leur permettre de travailler dans de meilleures conditions et, souvent, d’éviter des efforts et du stress inutiles. Les agents que nous accompagnons déjà peuvent attester de la confidentialité et de l’intérêt de la démarche”.

POURQUOI PARLE-T-ON DE “PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP” ?

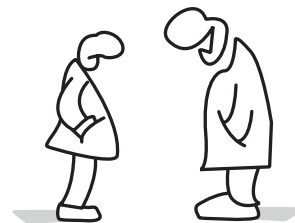
ON HANDI QUOI ?

2 - Parce qu'une personne peut être handicapée dans sa situation de travail, mais pas dans la vie quotidienne.

Et oui, un travailleur handicapé n'est pas forcément une personne handicapée ! Un travailleur handicapé est une personne qui se retrouve en situation de handicap dans l'exercice de sa fonction. Comme, par exemple, un boulanger devenu allergique à la farine. Il ne sera plus en situation de handicap s'il change de métier.

ON T'HANDI + ...

Eviter l'inaptitude de ses agents et mettre en œuvre tous les moyens “raisonnables” à sa disposition est une obligation légale de l'employeur. Notre boulanger sera, certes, déclaré inapte à l'exercice de son métier mais pourra suivre un bilan de compétences et une reconversion professionnelle vers un autre métier. Il pourra donc continuer à travailler.



PARMI CES PERSONNALITÉS, LESQUELLES SONT (OU ÉTAIENT) ATTEINTES DE HANDICAP ?

ON HANDI QUOI ?

1, 2, 3, 4, 5 et 6 - **Toutes les 6 !**

Winston Churchill était bipolaire, Bill Clinton est atteint de déficience auditive, Tom Cruise est dyslexique, Mimie Mathy est atteinte de nanisme, Robin Williams était hyperactif et François Bayrou est bègue. Preuve que le handicap n'empêche pas forcément d'aller loin !

ON T'HANDI + ...

Les personnes se déplaçant en fauteuil ne représentent que 2 % des Travailleurs handicapés.

La grande majorité des handicaps est invisible, voire insoupçonnable et peut s'accorder avec une vie professionnelle épanouissante... au besoin grâce à des solutions de compensation. Pensez-y !



COMMENT TRAVAILLER AU QUOTIDIEN AVEC UNE PERSONNE SOURDE OU MALENTENDANTE ?

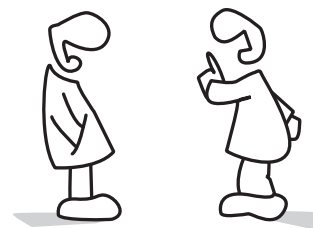
ON HANDI QUOI ?

1, 2, et 3 - **Les 3 solutions sont utiles... et complémentaires !**

La première chose à faire est de vous adapter à la personne, en veillant à bien articuler et à vous placer en face d'elle, dans un endroit calme et lumineux. Par ailleurs, la technologie offre de nombreuses solutions de compensation, parfois inattendues. Le SMS, les logiciels de messagerie instantanée permettent ainsi à une personne sourde ou malentendante de dialoguer avec ses interlocuteurs sans effort et sans perdre un mot de l'échange. Ils génèrent moins de stress et de fatigue.

ON T'HANDI + ...

Il existe désormais des systèmes de visio-interprétation en Langue des signes française (Tadéo...) qui permettent à une personne sourde ou malentendante maîtrisant la Langue des signes française d'appeler un collègue ou de participer à des réunions de travail avec des entendants. L'application AVA, quant à elle, permet à une personne sourde ou malentendante de suivre des conversations de groupe.



COMMENT TRAVAILLER AVEC UNE PERSONNE MALVOYANTE ?

ON HANDI QUOI ?

2 - En adaptant son environnement de travail.

Une personne atteinte de déficience visuelle est rarement aveugle. Elle pourra travailler comme les autres grâce à quelques aménagements techniques tels qu'un écran large, un télé-agrandisseur ou encore un logiciel de synthèse vocale.

ON T'HANDI + ...

Si vous travaillez avec un collègue malvoyant, ayez les bons réflexes :

- > Veillez à annoncer votre venue et votre départ.
- > Evitez que des obstacles ne gênent ses déplacements.
- > Proposez-lui de le guider avec votre bras lors de déplacements notamment dans des endroits inconnus... et n'hésitez pas à commenter vos déplacements.
- > Evitez les consignes gestuelles.
- > Assurez-vous que les informations mises à sa disposition soient écrites dans des caractères suffisamment gros (corps 16 minimum).

COMMENT COLLABORER AU QUOTIDIEN AVEC UNE PERSONNE QUI RENCONTRE DES DIFFICULTÉS POUR SE DÉPLACER ?

ON HANDI QUOI ?

1 - En aménageant de manière pragmatique son espace de travail.

Une personne qui boite, se déplace à l'aide de béquilles ou d'une canne peut éprouver autant – ou davantage – de difficultés pour se déplacer qu'une personne en fauteuil roulant. Portez aussi attention à elle et veillez à ce qu'elle puisse se déplacer sans obstacles ni efforts inutiles, au bureau comme lors de ses déplacements professionnels.

ON T'HANDI + ...

- > Evitez-lui un maximum de déplacements longs et fatigants.
- > Proposez-lui de s'asseoir ou de passer en priorité si elle stationne dans une file d'attente.
- > Veillez à ne pas laisser traîner des cartons ou d'autres obstacles potentiels sur son chemin.
- > Si elle se déplace en fauteuil roulant, veillez à dégager une chaise afin de lui permettre de s'installer à son bureau ou autour d'une table de réunion... sans difficulté.
- > Evitez de la contraindre à franchir des marches.

Et n'oubliez pas de faire particulièrement attention à...

- la largeur des couloirs que devra emprunter une personne se déplaçant en fauteuil;
- éviter des surfaces glissantes à une personne se déplaçant avec une canne ou des béquilles.

COMMENT TRAVAILLER AVEC UNE PERSONNE ATTEINTE D'UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ?

ON HANDI QUOI ?

2 - En veillant à décomposer les actions en tâches simples et à ne donner qu'une consigne à la fois.

La personne atteinte de déficience intellectuelle présente une certaine lenteur et difficulté à "traiter" et mémoriser l'information. C'est pourquoi il est important de lui donner une seule consigne à la fois, la plus simple possible.

L'installation d'un certain rite ou d'une routine va l'aider et la rassurer. Il vaut donc mieux ne pas trop souvent changer son interlocuteur... et ne pas hésiter à lui confier des tâches répétitives, dont la maîtrise la rassurera.

ON T'HANDI + ...

Les personnes atteintes de déficience intellectuelle sont, le plus souvent, hypersensibles. Evitez donc de montrer des signes d'énervement ou de hausser la voix.

On constate que les comportements inadaptés sont la plupart du temps davantage dus à de mauvaises habitudes qu'au handicap lui-même.



INNOVER, UNE RÉPONSE POUR MIEUX PRENDRE EN COMPTE LE HANDICAP

Aujourd'hui déjà, une personne sourde ou malentendante peut utiliser son téléphone portable grâce au SMS, participer à une réunion sans perdre un mot des discussions grâce à l'application AVA. Une personne mal ou non-voyante peut travailler sur écran grâce aux logiciels de synthèse vocale et au respect des normes d'accessibilité numérique. Des personnes amputées bénéficient de prothèses grâce aux progrès de l'impression 3D. Certaines personnes paralysées retrouvent une partie de leur motricité grâce aux exosquelettes. Le développement du télétravail permet à des personnes anormalement fatigables de travailler sans se déplacer. Grâce aux progrès de la recherche médicale et du dépistage in utero, le nombre de handicaps à la naissance recule. Demain, des personnes non-voyantes se déplaceront plus facilement grâce aux véhicules autonomes. Ces avancées spectaculaires ont été rendues possibles car des scientifiques brillants ont fait de la prise en compte du handicap un sujet de recherche.

Mais innover ne s'arrête pas là. Ces innovations ne servent à rien si nous ne modifions pas notre vision du handicap. Là où nous ne voyons trop souvent qu'une contrainte, apprenons à voir des besoins spécifiques auxquels nous pouvons répondre afin de permettre à des personnes en situation de handicap de vivre, de travailler, d'étudier et de déployer leurs compétences (presque) comme les autres. Adaptions nos comportements aux besoins spécifiques des personnes handicapées et prenons l'habitude de voir certaines personnes travailler différemment.

Innover, c'est enfin rendre notre Université accessible à tous : nos bâtiments, bien évidemment, mais aussi nos systèmes informatiques, nos documents, nos supports d'enseignement... Un réflexe à acquérir pour rendre notre Université encore plus inclusive.

COMMENT TRAVAILLER AVEC UN COLLABORATEUR TRÈS ÉMOTIF OU AGRESSIF ?

ON HANDI QUOI ?

1 - En créant un climat de concertation.

Une forte agressivité, une grande sensibilité, un comportement angoissé ou obsessionnel peuvent être les manifestations d'un handicap psychique.

Les troubles du comportement peuvent être soignés par une approche psychiatrique et un traitement adaptés qui permettent de stabiliser l'état de la personne concernée et d'éviter les troubles du comportement.

Si toutefois ils se produisent, ils appellent une adaptation du comportement de ses interlocuteurs.

ON T'HANDI + ...

Quelques réflexes quotidiens facilitent grandement l'intégration de travailleurs handicapés atteints de troubles psychiques :

- > Isolez-vous avec la personne concernée afin qu'elle ne se sente pas observée par les personnes environnantes.
- > Ecoutez-la sans l'interrompre.
- > Adoptez envers elle une attitude physique de disponibilité ; donnez-lui des signes visuels et verbaux d'intérêt.
- > Témoignez-lui de l'empathie.
- > Montrez-vous neutre et bienveillant.



LE STATUT DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ, ÇA SERT À QUOI ?

ON HANDI QUOI ?

2 et 3 - **À permettre à l'Université de respecter son obligation légale et de diminuer sa contribution financière obligatoire au FIPHFP, mais aussi à vous faire bénéficier de mesures d'accompagnement spécifiques.**

Déclarer son statut de Travailleur handicapé **bénéficie à l'agent aussi bien qu'à l'Université**. Et, dans de nombreux cas, cela est à l'origine d'une nette amélioration des conditions de travail et du bien-être des agents... donc de leur productivité et de la performance de l'Université.

ON T'HANDI + ...

Voici quelques exemples de mesures dont peut bénéficier un collaborateur qui déclare son handicap :

- > Une aide technique afin d'aménager son environnement de travail : recherche de solutions pour compléter le financement de ses prothèses auditives non pris en charge par sa mutuelle, de solutions de transport adaptées, acquisition de matériel...
- > Une aide organisationnelle, comme le réaménagement de l'espace de travail ou la suppression de certaines tâches.
- > Une aide humaine ou animalière (chien-guide).
- > Une flexibilité organisationnelle ponctuelle telle que des aménagements d'horaires, la mise en place de solution de télétravail...
- > Le financement d'une formation.
- > Une aide à la reconversion (bilan de compétences).

QUAND UN AGENT DÉCLARE SON HANDICAP, QUI EST MIS AU COURANT ?

ON HANDI QUOI ?

- 3 - **Seuls la Mission Handicap, le médecin du travail et, éventuellement, l'assistante sociale, qui ont un engagement de confidentialité.**

Déclarer son handicap est une démarche personnelle et confidentielle que l'agent mène auprès de la Mission Handicap. Il lui appartient – et à lui seul – de faire part de sa situation à son manager et/ou à son équipe de travail.

ON T'HANDI + ...

Déclarer son handicap ne doit, en aucun cas, freiner l'évolution salariale ou professionnelle de l'agent concerné. Il serait alors victime de discrimination, punissable par la loi.

Le statut de Travailleur handicapé ne concerne par ailleurs que l'environnement professionnel. Il est sans incidence sur l'accès à l'assurance-crédit qui ne dépend que de l'état de santé de la personne, qu'elle soit, ou non, reconnue Travailleur handicapé.



QUELLE DÉMARCHE FAUT-IL ACCOMPLIR POUR ÊTRE RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ ?

ON HANDI QUOI ?

3 - Être titulaire d'une reconnaissance administrative en cours de validité et la remettre à la Mission Handicap.

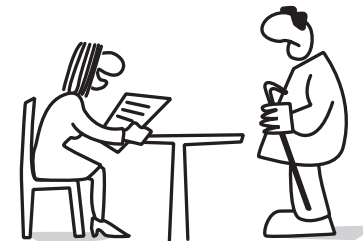
Peuvent être reconnues Travailleur handicapé, les personnes titulaires ou bénéficiaires de l'un des titres suivants en cours de validité, si elles ont remis à leur employeur le justificatif correspondant :

- Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- Titre de rente d'invalidité avec un taux d'incapacité permanente d'au moins 10 %.
- Pension d'invalidité.
- Carte d'invalidité.
- Titre d'Allocation aux adultes handicapés.

ON T'HANDI + ...

Pour obtenir l'un des titres administratifs cités précédemment, vous devez retirer un dossier administratif auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de votre département de résidence... puis le déposer rempli ou vous adresser à votre caisse primaire d'assurance maladie (Sécurité sociale concernant la rente et la pension d'invalidité).

En cas de difficulté pour remplir le dossier, n'hésitez pas à demander l'aide de la Mission Handicap, de votre médecin du travail et/ou d'une assistante sociale.



À QUEL MOMENT EST-IL PRÉFÉRABLE D'ENTAMER LA DÉMARCHE DE DÉCLARATION ?

ON HANDI QUOI ?

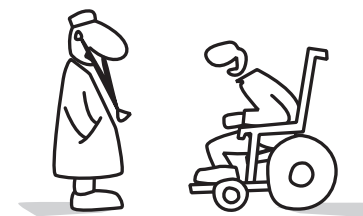
1 - Lorsque le handicap survient.

Déclarer son handicap dès qu'il survient permet de gagner du temps et de mettre en place le plus rapidement possible les dispositifs d'aménagement si nécessaire.

ON T'HANDI + ...

Les démarches administratives permettant d'obtenir un titre de reconnaissance de son handicap sont souvent longues : six mois en moyenne. Trouver la solution la mieux adaptée à votre situation de handicap peut également prendre du temps.

Aussi, mieux vaut déclarer sa situation de handicap le plus tôt possible, cela constitue une sorte "d'assurance pour l'avenir" et vous donne toutes les chances d'éviter l'inaptitude.



LORSQUE AUDREY, CHARGÉE DES AFFAIRES JURIDIQUES MALVOYANTE A REJOINT NOS ÉQUIPES, QU'AVONS-NOUS FAIT ?

ON HANDI QUOI ?

1 - Nous l'avons équipée de matériel adapté

Un logiciel de synthèse vocale, une machine braille portable pour prendre des notes en réunion et une imprimante braille permettent à Audrey de travailler comme tout le monde, y compris sur écran. En parallèle, nous essayons de rendre l'environnement informatique de l'Université le plus accessible possible et d'adresser à Audrey des documents au format Word, plutôt que pdf car ils sont bien plus faciles à lire avec sa synthèse vocale.

ON T'HANDI + ...

AU-DELÀ DES AMÉNAGEMENTS MATÉRIELS, LE DIALOGUE ET LA BIENVEILLANCE SONT D'INCROYABLES VECTEURS D'INCLUSION.

“Avec ma canne blanche, je ne peux pas cacher mon handicap mais avec le temps, je me rends compte que cela ne suffit pas. Mes collègues, mes managers ne peuvent pas deviner mes besoins spécifiques. Quand je leur dis que j'ai besoin de calme pour travailler par exemple, cela peut leur sembler étrange. C'est pourtant simple : ce qu'ils voient sur écran, moi je l'entends avec ma synthèse vocale. Cela demande de l'attention et nécessite pas mal de concentration. Mais ils ne sont pas à ma place, il est logique qu'ils ne s'en rendent pas compte. Pendant longtemps, je me suis faite “toute petite”, je ne voulais pas déranger. Puis en rejoignant l'équipe de l'Université, j'ai trouvé des collègues et des managers très bienveillants, qui essaient toujours d'anticiper mes besoins. Aujourd'hui, j'ai appris à exprimer ces besoins, à demander de l'aide lorsque nécessaire, par exemple pour utiliser les commandes numériques d'une imprimante ou comprendre l'ergonomie d'une plateforme collaborative non accessibles. S'agissant des documents manuscrits, la secrétaire du service me les lit. Avec un peu de bienveillance et de dialogue, je crois que tout est possible ou presque.”

Audrey BOUCHET, chargée des affaires juridiques

LORSQUE NOTRE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF NOUS A SIGNALÉ QU'ELLE NE POUVAIT PAS MARCHER OU RESTER DEBOUT TRÈS LONGTEMPS, QU'AVONS NOUS FAIT ?

ON HANDI QUOI ?

2 et 3 - **Nous l'avons équipée de matériel ergonomique et lui avons accordé les pauses régulières dont elle a besoin dans la journée**

Prendre en compte les besoins spécifiques de nos agents est, nous en sommes convaincus, un levier de bien-être au travail et d'efficacité. Alors, lorsque ce gestionnaire administratif nous a fait part de sa situation, nous lui avons spontanément proposé un repose-pieds et un fauteuil ergonomique. Nous avons évidemment accepté qu'il prenne des pauses lorsqu'elle en ressent le besoin.

ON T'HANDI + ...

C'EST AVEC LE TEMPS ET DE L'ÉCOUTE QUE L'ON ARRIVE À IDENTIFIER SES BESOINS

“Après 5 ans d'arrêt de travail en raison d'un accident, connaître précisément ses besoins n'était pas évident. Je me demandais déjà si j'étais capable de travailler 7 h d'affilée ! Alors j'ai préféré jouer cartes sur tables dès l'entretien de recrutement et j'ai immédiatement trouvé une oreille attentive. L'Université a mis du matériel ergonomique à ma disposition, me permet de faire des pauses quand j'en ai besoin et, bientôt, nous allons travailler sur mes gestes et postures. Je me sens bien dans mon travail et surtout, je suis en confiance. Je sais que si quelque chose ne va pas, je pourrais en parler à mes responsables et que nous rechercherons très vite une solution.”

Un gestionnaire administratif

LORSQUE FRÉDÉRIQUE, SECRÉTAIRE DE DIRECTION NOUS A SIGNALÉ SES PROBLÈMES AUDITIFS, QU'AVONS NOUS FAIT ?

ON HANDI QUOI ?

2 - Nous l'avons équipée d'un casque adapté, relié à son téléphone

Lorsque notre médecin du travail et/ou notre Mission Handicap sont informés d'une situation de handicap, nous recherchons prioritairement la solution qui permettra à notre agent de conserver son poste dans les meilleures conditions tout en préservant sa santé. Nous avons équipé Frédérique d'un casque améliorant le confort de ses conversations téléphoniques. Si elle n'avait pas déjà été équipée de prothèses auditives, nous aurions pu en financer le coût restant à sa charge. Il existe de nombreuses solutions pour permettre à une personne malentendante de travailler efficacement, sans avoir besoin de passer par la Langue des Signes... que beaucoup de personnes malentendantes ne maîtrisent pas elles-mêmes.

ON T'HANDI + ...

LORSQUE L'ON PERD L'AUDITION, DES SOLUTIONS EXISTENT POUR CONTINUER À TRAVAILLER, MÊME AU TÉLÉPHONE.

“Autrefois réceptionniste dans un hôtel, j'ai toujours travaillé dans des métiers impliquant des échanges, en face-à-face ou au téléphone. Prendre un mot pour un autre peut vite poser des problèmes... C'est comme ça que je me suis rendue compte que je perdais l'audition et me suis faite appareillée. A l'Université, mon poste implique pas mal de temps au téléphone. Malgré mes prothèses auditives, le brouhaha ambiant me pose des soucis, alors la Mission Handicap m'a équipée d'un casque adapté, me permettant de mieux m'isoler des bruits ambiants... mais aussi d'un fauteuil ergonomique car j'ai par ailleurs d'importantes douleurs à la nuque. Je demande aussi régulièrement à mes collègues de parler moins fort lorsque je suis au téléphone. Ils l'ont très vite compris mais j'avoue être gênée de leur demander, d'oser exposer ma différence. Mais, malheureusement, comme toute personne malentendante, les bruits ambiants nuisent vraiment beaucoup à la compréhension des conversations.”

Frédérique REICHLING – secrétaire de direction

CERTAINS ÉTUDIANTS ONT DES BESOINS SPÉCIFIQUES, NOUS Y RÉPONDONS.

Plus de 450 étudiants nous font déjà chaque année part de leurs besoins spécifiques. C'est à la fois beaucoup, au regard d'autres établissements supérieurs, et peu au regard du pourcentage estimé entre 10 et 15 % de personnes handicapées dans la population française.

Le Service d'Aide aux Étudiants en Situation de Handicap (SAEH) les accompagne au quotidien pour répondre à leurs besoins spécifiques et leur permettre d'étudier comme les autres au sein de l'Université Côte d'Azur. Son équipe recherche, avec les étudiants concernés, des solutions répondant à leurs besoins particuliers et coordonne leur déploiement avec les équipes pédagogiques, la médecine des étudiants, les fournisseurs de solutions et d'éventuels aidants humains si nécessaire.



CONTACT

handicap@univ-cotedazur.fr

Conçu et développé par TELL ME THE TRUFFE et HANDICAP.FR,
T'HANDI QUOI ? est fabriqué et imprimé par l'entreprise adaptée HANDIPRINT.

